

CapitalatWork Foyer Umbrella
Société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois
Siège social : 106, route d'Arlon
L-8210 Mamer
Grand-Duché de Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B-60.661
(La « **SICAV** »)

Avis aux actionnaires des compartiments CapitalatWork Foyer Umbrella – European Equities at Work, CapitalatWork Foyer Umbrella – American Equities at Work et CapitalatWork Foyer Umbrella – Asian Equities at Work

Les actionnaires des compartiments CapitalatWork Foyer Umbrella – European Equities at Work, CapitalatWork Foyer Umbrella – American Equities at Work et CapitalatWork Foyer Umbrella – Asian Equities at Work (ci-après mentionnés comme les « **Compartiments Absorbés** ») sont informés de la décision du conseil d'administration de la SICAV (ci-après mentionné comme le « **Conseil d'Administration** ») de fusionner les Compartiments Absorbés avec le compartiment CapitalatWork Foyer Umbrella – Contrarian Equities at Work (ci-après mentionné comme le « **Compartiment Absorbant** »). Cette opération étant ci-après décrite comme la « **Fusion** ».

Le Conseil d'Administration considère que la valeur des actifs nets des Compartiments Absorbés est inférieure au montant minimum pour être économiquement viable conformément aux dispositions du prospectus en vigueur de la SICAV. Le Conseil d'Administration a donc décidé de procéder à une rationalisation économique de la gamme de compartiments actuellement offerte au sein de la SICAV. Cette rationalisation économique sera, de l'avis du Conseil d'Administration, au bénéfice et dans l'intérêt des actionnaires des Compartiments Absorbés. En effet, ces derniers auront alors accès au Compartiment Absorbant qui présente un profil de risque / rendement similaire aux Compartiments Absorbés, tout en faisant partie du même organisme de placement collectif.

1. Description de la Fusion

La Fusion prendra effet le 15 mai 2020 (ci-après la « **Date de Fusion** »).

A la Date de Fusion, tous les actifs et engagements des Compartiments Absorbés seront transférés au Compartiment Absorbant et les Compartiments Absorbés cesseront d'exister.

Les actionnaires des Compartiments Absorbés deviendront alors actionnaires du Compartiment Absorbant. Le nombre d'actions du Compartiment Absorbant reçus par les actionnaires des Compartiments Absorbés correspond au nombre d'actions qu'ils détiennent dans les Compartiments Absorbés conformément au ratio d'échange applicable (cf. point 5 ci-dessous).

S'agissant du Compartiment Absorbant, le Conseil d'Administration a pris la décision de modifier sa politique d'investissement en supprimant la phrase suivante :

« L'ensemble des valeurs mobilières de ce compartiment seront cotées en Bourse ou traitées sur un marché réglementé, sauf exceptions et dans les limites de la politique d'investissement décrite ci-dessous ».

Le Conseil d'Administration confirme que cette modification n'impacte aucunement la politique d'investissement du Compartiment Absorbant. Cette modification deviendra effective immédiatement après la Fusion.

2. Incidence de la Fusion

Les gestionnaires des Compartiments Absorbés peuvent commencer à désinvestir les investissements des Compartiments Absorbés cinq (5) jours ouvrables avant la Date de Fusion, ce qui aurait pour conséquence que les Compartiments Absorbés ne seront plus en conformité avec leur politique d'investissement ainsi que leurs restrictions d'investissement durant ladite période de cinq (5) jours ouvrables précédant la Date de Fusion. De plus, les Compartiments Absorbés peuvent ne plus être en

conformité avec les règles diversification prévue par la loi du 17 décembre 2010 (concernant les organismes de placement collectif, telle que modifiée) durant cette même période.

Les coûts de la Fusion, notamment ceux liés au conseil et à l'assistance juridique et administrative ainsi qu'à la préparation et finalisation de la Fusion, seront supportés par CapitalatWork Foyer Group S.A.

Le réviseur d'entreprises agréé de la SICAV rédigera un rapport sur la Fusion qui devra inclure la validation des critères adoptés pour l'évaluation de l'actif et, le cas échéant, du passif à la date de calcul des ratios d'échange et la méthode de calcul des ratios d'échange, ainsi que les ratios d'échange finaux. Une copie de ce rapport du réviseur d'entreprises agréé est disponible gratuitement sur demande au siège social de la SICAV et au service financier service financier belge CapitalatWork S.A..

Il est recommandé aux actionnaires de se renseigner et, si besoin, de se faire conseiller quant aux lois et réglementations (telles que celles concernant la fiscalité) qui leur sont applicables suite à la Fusion.

3. Comparaison entre les Compartiments Absorbés et le Compartiment Absorbant

Le Conseil d'Administration a mené à bien une évaluation pour déterminer lequel des compartiments de la SICAV était le plus approprié pour recevoir les actifs des Compartiments Absorbés, suite à laquelle le Compartiment Absorbant a été défini.

Les tableaux comparatifs ci-dessous présentent les principales différences entre les Compartiments Absorbés et le Compartiments Absorbant, ainsi qu'entre les classes d'actions correspondantes desdits compartiments :

Principales différences entre les Compartiments Absorbés et le Compartiment Absorbant

| | Compartiment Absorbé | Compartiment Absorbant |
|---|---|--|
| Dénomination | CapitalatWork Foyer Umbrella – European Equities at Work | CapitalatWork Foyer Umbrella – Contrarian Equities at Work |
| La politique d'investissement * Les principales différences apparaissent en gras | <p>L'ensemble des valeurs mobilières de ce compartiment seront cotées en Bourse ou traitées sur un marché réglementé, sauf exceptions et dans les limites de la politique d'investissement décrite ci-dessous.</p> <p>L'objectif de ce compartiment est d'offrir à ses investisseurs une plus-value en capital, principalement à travers l'investissement en actions. Le portefeuille du compartiment est constitué en tenant compte des exigences de répartition géographique des risques.</p> <p>Le compartiment investira en tout temps au moins deux tiers de ses actifs en actions et autres titres et droits de participation de sociétés ayant leur siège social ou exerçant une partie prépondérante de leur activité économique en Europe. Le compartiment pourra investir pour le tiers restant dans toutes autres valeurs mobilières, instruments du marché</p> | <p>[L'ensemble des valeurs mobilières de ce compartiment seront cotées en Bourse ou traitées sur un marché réglementé, sauf exceptions et dans les limites de la politique d'investissement décrite ci-dessous.]</p> <p>L'objectif de ce compartiment est d'offrir à ses investisseurs une plus-value en capital, principalement à travers l'investissement en actions. Le portefeuille du compartiment est constitué en tenant compte des exigences de répartition géographique des risques.</p> <p>Les investissements auront lieu principalement, à savoir en tout temps et à hauteur de deux tiers au moins des actifs du compartiment, en actions et autres titres et droits de participation d'émetteurs d'Amérique du Nord et d'Europe et accessoirement d'autres régions du monde. Le fil rouge (la caractéristique principale commune) est que ces émetteurs sont caractérisés par un délaissement de la communauté financière. Ce délaissement provient en général 1) d'un ralentissement ou à une</p> |

| | | |
|---|--|--|
| | <p>monétaire, instruments financiers dérivés ou liquidités.</p> <p>Le compartiment pourra également investir dans des parts de compartiments d'autres OPCVM ou autres OPC, y compris de la présente SICAV, sans toutefois dépasser 10% de ses actifs.</p> <p>En vue d'une bonne gestion de ses actifs, le compartiment a l'intention d'avoir recours à des techniques et à des instruments destinés à couvrir certains risques et à améliorer la rentabilité du portefeuille. Ces opérations se feront dans le cadre des limites tracées dans la Partie A du présent Prospectus aux chapitres « Couverture des Risques et Recours aux Instruments Financiers » et « Recours aux Produits Dérivés et Gestion des Risques associés ». Il convient néanmoins de noter que le recours à ces techniques et à ces instruments constitue une activité hautement sophistiquée qui peut entraîner des risques plus élevés que l'investissement en valeurs mobilières.</p> <p>Les restrictions à observer en matière d'investissement sont décrites dans la Partie A du présent Prospectus au chapitre « Restrictions en matière d'Investissement ».</p> | <p>régression du chiffre d'affaire et/ou du bénéfice ou 2) de perspectives d'avenir controversées. Ces controverses engendrent des prix modérés mais aussi des profils de risque élevés. Le compartiment peut détenir des liquidités à titre accessoire.</p> <p>Le compartiment pourra également investir dans des parts de compartiments d'autres OPCVM ou autres OPC, y compris de la présente SICAV, sans toutefois dépasser 10% de ses actifs.</p> <p>En vue d'une bonne gestion de ses actifs, le compartiment a l'intention d'avoir recours à des techniques et à des instruments destinés à couvrir certains risques et à améliorer la rentabilité du portefeuille. Ces opérations se feront dans le cadre des limites tracées dans la Partie A du présent Prospectus aux chapitres « Couverture des Risques et Recours aux Instruments Financiers » et « Recours aux Produits Dérivés et Gestion des Risques associés ». Il convient néanmoins de noter que le recours à ces techniques et à ces instruments constitue une activité hautement sophistiquée qui peut entraîner des risques plus élevés que l'investissement en valeurs mobilières.</p> <p>Les restrictions à observer en matière d'investissement sont décrites dans la Partie A du présent Prospectus au chapitre « Restrictions en matière d'Investissement ».</p> |
| <p>Profil de l'investisseur</p> <p>* Les principales différences apparaissent en gras</p> | <p>Par ses caractéristiques, ce compartiment s'adresse aux épargnants se distinguant par une propension au risque, qui ont l'intention de diversifier leur portefeuille principalement sur les marchés d'actions européennes, afin de bénéficier, dans une perspective d'investissement à moyen-long terme, des bonnes opportunités de croissance des marchés financiers.</p> | <p>Par ses caractéristiques, ce compartiment s'adresse aux épargnants se distinguant par une propension au risque, qui ont l'intention de diversifier leur portefeuille principalement sur les marchés d'actions européennes et américaines, afin de bénéficier, dans une perspective d'investissement à moyen-long terme, des bonnes opportunités de croissance des marchés financiers. La caractéristique principale commune est que ces émetteurs sont caractérisés par un délaissement de la communauté financière. Ce délaissement provient en général 1) d'un ralentissement ou à une régression du chiffre d'affaire et/ou du bénéfice ou 2) de perspectives d'avenir controversées. Ces controverses engendrent des prix modérés mais aussi des profils de risque élevés.</p> |

| | | |
|---------------------------------------|---|---|
| Rachat et commission de rachat | Le paiement des actions à rembourser s'effectuera dans la Devise de Référence du compartiment ou dans une autre devise après conversion, au plus tard en J+3. | Le paiement des actions à rembourser s'effectuera dans la Devise de Référence du compartiment ou dans une autre devise après conversion, au plus tard en J+4. |
| Classes d'actions | | |
| C | ISIN : LU0078275129 | ISIN : LU0090697987 |
| | SRRI : 5 | SRRI : 5 |
| | Frais courants : 1.25% | Frais courants : 1.32% |
| D | ISIN : LU0078275392 | ISIN : LU0090698100 |
| | SRRI : 5 | SRRI : 5 |
| | Frais courants : 1.25% | Frais courants : 1.34% |

| | Compartiment Absorbé | Compartiment Absorbant |
|---|---|--|
| Dénomination | CapitalatWork Foyer Umbrella - American Equities at Work | CapitalatWork Foyer Umbrella - Contrarian Equities at Work |
| La politique d'investissement * Les principales différences apparaissent en gras | <p>L'ensemble des valeurs mobilières de ce compartiment seront cotées en Bourse ou traitées sur un marché réglementé, sauf exceptions et dans les limites de la politique d'investissement décrite ci-dessous.</p> <p>L'objectif de ce compartiment est d'offrir à ses investisseurs une plus-value en capital, principalement à travers l'investissement en actions. Le portefeuille du compartiment est constitué en tenant compte des exigences de répartition géographique des risques.</p> <p>Le compartiment investira en tout temps au moins deux tiers de ses actifs en actions et autres titres et droits de participation émis par des sociétés ayant leur siège social aux Etats-Unis d'Amérique ou exerçant une partie prépondérante de leur activité économique aux Etats-Unis d'Amérique. Pour le tiers restant, le compartiment peut investir également en actions d'émetteurs de l'Amérique Latine. Les actions seront libellées en diverses devises. Le compartiment peut également investir en valeurs mobilières libellées en devises d'autres pays de l'OCDE, si de tels investissements sont dans l'intérêt des actionnaires vu l'évolution des conditions de marché.</p> | <p>L'ensemble des valeurs mobilières de ce compartiment seront cotées en Bourse ou traitées sur un marché réglementé, sauf exceptions et dans les limites de la politique d'investissement décrite ci-dessous.]</p> <p>L'objectif de ce compartiment est d'offrir à ses investisseurs une plus-value en capital, principalement à travers l'investissement en actions. Le portefeuille du compartiment est constitué en tenant compte des exigences de répartition géographique des risques.</p> <p>Les investissements auront lieu principalement, à savoir en tout temps et à hauteur de deux tiers au moins des actifs du compartiment, en actions et autres titres et droits de participation d'émetteurs d'Amérique du Nord et d'Europe et accessoirement d'autres régions du monde. Le fil rouge (la caractéristique principale commune) est que ces émetteurs sont caractérisés par un délaissement de la communauté financière. Ce délaissement provient en général 1) d'un ralentissement ou à une régression du chiffre d'affaire et/ou du bénéfice ou 2) de perspectives d'avenir controversées. Ces controverses engendrent des prix modérés mais aussi des profils de risque élevés. Le compartiment peut détenir des liquidités à titre accessoire.</p> <p>Le compartiment pourra également investir dans des parts de compartiments d'autres OPCVM ou autres OPC, y compris de la</p> |

| | | |
|---|--|--|
| | <p>L'attention des souscripteurs dans ce compartiment est attirée sur le fait que les investissements en Amérique latine peuvent présenter au vu de la situation politique et économique de certains pays de cette région les risques élevés suivants : restrictions au rapatriement de capitaux, risque de contrepartie, volatilité des marchés ou illiquidité des investissements. Ce compartiment est exposé à ces risques. Le compartiment peut détenir des liquidités à titre accessoire.</p> <p>Le compartiment pourra également investir dans des parts de compartiments d'autres OPCVM ou autres OPC, y compris de la présente SICAV, sans toutefois dépasser 10% de ses actifs.</p> <p>En vue d'une bonne gestion de ses actifs, le compartiment a l'intention d'avoir recours à des techniques et à des instruments destinés à couvrir certains risques et à améliorer la rentabilité du portefeuille. Ces opérations se feront dans le cadre des limites tracées dans la Partie A du présent Prospectus aux chapitres « Couverture des Risques et Recours aux Instruments Financiers » et « Recours aux Produits Dérivés et Gestion des Risques associés ». Il convient néanmoins de noter que le recours à ces techniques et à ces instruments constitue une activité hautement sophistiquée qui peut entraîner des risques plus élevés que l'investissement en valeurs mobilières.</p> <p>Les restrictions à observer en matière d'investissement sont décrites dans la Partie A du présent Prospectus au chapitre « Restrictions en matière d'Investissement ».</p> | <p>présente SICAV, sans toutefois dépasser 10% de ses actifs.</p> <p>En vue d'une bonne gestion de ses actifs, le compartiment a l'intention d'avoir recours à des techniques et à des instruments destinés à couvrir certains risques et à améliorer la rentabilité du portefeuille. Ces opérations se feront dans le cadre des limites tracées dans la Partie A du présent Prospectus aux chapitres « Couverture des Risques et Recours aux Instruments Financiers » et « Recours aux Produits Dérivés et Gestion des Risques associés ». Il convient néanmoins de noter que le recours à ces techniques et à ces instruments constitue une activité hautement sophistiquée qui peut entraîner des risques plus élevés que l'investissement en valeurs mobilières.</p> <p>Les restrictions à observer en matière d'investissement sont décrites dans la Partie A du présent Prospectus au chapitre « Restrictions en matière d'Investissement ».</p> |
| <p>Profil de l'investisseur</p> <p>* Les principales différences apparaissent en gras</p> | <p>Par ses caractéristiques, ce compartiment s'adresse aux épargnants se distinguant par une propension au risque, qui ont l'intention de diversifier leur portefeuille principalement sur les marchés d'actions américaines, afin de bénéficier, dans une perspective d'investissement à moyen-</p> | <p>Par ses caractéristiques, ce compartiment s'adresse aux épargnants se distinguant par une propension au risque, qui ont l'intention de diversifier leur portefeuille principalement sur les marchés d'actions européennes et américaines, afin de bénéficier, dans une perspective d'investissement à moyen-long terme, des bonnes opportunités de croissance des marchés financiers. La</p> |

| | | |
|---------------------------------------|---|--|
| | long terme, des bonnes opportunités de croissance des marchés financiers. | caractéristique principale commune est que ces émetteurs sont caractérisés par un délaissement de la communauté financière. Ce délaissement provient en général 1) d'un ralentissement ou à une régression du chiffre d'affaire et/ou du bénéfice ou 2) de perspectives d'avenir controversées. Ces controverses engendrent des prix modérés mais aussi des profils de risque élevés. |
| Devise de référence | USD | EUR |
| Rachat et commission de rachat | Le paiement des actions à rembourser s'effectuera dans la Devise de Référence du compartiment ou dans une autre devise après conversion, au plus tard en J+3. | Le paiement des actions à rembourser s'effectuera dans la Devise de Référence du compartiment ou dans une autre devise après conversion, au plus tard en J+4. |
| Classes d'actions | | |
| C | ISIN : LU0078275558 | ISIN : LU0090697987 |
| | SRRI : 6 | SRRI : 6 |
| | Frais courants : 1.25% | Frais courants : 1.32% |
| D | ISIN : LU0078275632 | ISIN : LU0090698100 |
| | SRRI : 6 | SRRI : 6 |
| | Frais courants : 1.26% | Frais courants : 1.34% |

| | Compartiment Absorbé | Compartiment Absorbant |
|---|--|--|
| Dénomination | CapitalatWork Foyer Umbrella - Asian Equities at Work | CapitalatWork Foyer Umbrella - Contrarian Equities at Work |
| La politique d'investissement * Les principales différences apparaissent en gras | <p>L'ensemble des valeurs mobilières de ce compartiment seront cotées en Bourse ou traitées sur un marché réglementé, sauf exceptions et dans les limites de la politique d'investissement décrite ci-dessous.</p> <p>L'objectif de ce compartiment est d'offrir à ses investisseurs une plus-value en capital, principalement à travers l'investissement en actions. Le portefeuille du compartiment est constitué en tenant compte des exigences de répartition géographique des risques.</p> <p>Le compartiment investira en tout temps au moins deux tiers de ses actifs en actions et autres titres et droits de participation émis par des sociétés ayant leur siège social en Asie (y compris le Japon) ou exerçant une partie prépondérante de leur</p> | <p>[L'ensemble des valeurs mobilières de ce compartiment seront cotées en Bourse ou traitées sur un marché réglementé, sauf exceptions et dans les limites de la politique d'investissement décrite ci-dessous.]</p> <p>L'objectif de ce compartiment est d'offrir à ses investisseurs une plus-value en capital, principalement à travers l'investissement en actions. Le portefeuille du compartiment est constitué en tenant compte des exigences de répartition géographique des risques.</p> <p>Les investissements auront lieu principalement, à savoir en tout temps et à hauteur de deux tiers au moins des actifs du compartiment, en actions et autres titres et droits de participation d'émetteurs d'Amérique du Nord et d'Europe et accessoirement d'autres régions du monde. Le fil rouge (la caractéristique principale commune) est que ces émetteurs sont caractérisés par un</p> |

| | | |
|--|--|--|
| | <p>activité économique en Asie (y compris le Japon). Les actions seront libellées en diverses devises. Ces investissements seront effectués soit directement dans de telles valeurs mobilières, soit indirectement en titres d'OPCVM et/ou OPC investissant dans de telles valeurs mobilières, et ce, dans les limites de l'Art. 46. de la Loi du 17 décembre 2010, sans que, toutefois, le compartiment ne puisse investir dans des parts de compartiments d'autres OPCVM ou autres OPC, y compris de la présente SICAV, à hauteur de plus de 10% de ses actifs.</p> <p>L'attention des souscripteurs dans ce compartiment est attirée sur le fait que les investissements en Asie peuvent présenter au vu de la situation politique et économique de certains pays de cette région les risques élevés suivants : restrictions au rapatriement de capitaux, risque de contrepartie, volatilité des marchés ou liquidité des investissements. Ce compartiment est exposé à ces risques. Le compartiment peut détenir des liquidités à titre accessoire.</p> <p>L'investissement dans ce compartiment pouvant investir dans d'autres OPCVM et/ ou OPC cibles peut conduire à un prélèvement de commissions et frais, notamment des commissions et frais de banque dépositaire et d'administration centrale, des commissions de conseil/gestion et des commissions perçues lors des émissions/remboursements, au niveau du compartiment et au niveau des OPCVM et/ou OPC cibles. Les commissions de gestion des fonds cibles ne dépasseront pas 2% p.a. calculé sur l'actif net investi dans le fonds cible.</p> <p>En vue d'une bonne gestion de ses actifs, le compartiment a l'intention d'avoir recours à des techniques et à des instruments destinés à couvrir certains risques et à améliorer la rentabilité du portefeuille. Ces</p> | <p>délaissement de la communauté financière. Ce délaissement provient en général 1) d'un ralentissement ou à une régression du chiffre d'affaire et/ou du bénéfice ou 2) de perspectives d'avenir controversées. Ces controverses engendrent des prix modérés mais aussi des profils de risque élevés. Le compartiment peut détenir des liquidités à titre accessoire.</p> <p>Le compartiment pourra également investir dans des parts de compartiments d'autres OPCVM ou autres OPC, y compris de la présente SICAV, sans toutefois dépasser 10% de ses actifs.</p> <p>En vue d'une bonne gestion de ses actifs, le compartiment a l'intention d'avoir recours à des techniques et à des instruments destinés à couvrir certains risques et à améliorer la rentabilité du portefeuille. Ces opérations se feront dans le cadre des limites tracées dans la Partie A du présent Prospectus aux chapitres « Couverture des Risques et Recours aux Instruments Financiers » et « Recours aux Produits Dérivés et Gestion des Risques associés ». Il convient néanmoins de noter que le recours à ces techniques et à ces instruments constitue une activité hautement sophistiquée qui peut entraîner des risques plus élevés que l'investissement en valeurs mobilières.</p> <p>Les restrictions à observer en matière d'investissement sont décrites dans la Partie A du présent Prospectus au chapitre « Restrictions en matière d'Investissement ».</p> |
|--|--|--|

| | | |
|---|--|---|
| | <p>opérations se feront dans le cadre des limites tracées dans la Partie A du présent Prospectus aux chapitres « Couverture des Risques et Recours aux Instruments Financiers » et « Risk Management ». Il convient néanmoins de noter que le recours à ces techniques et à ces instruments constitue une activité hautement sophistiquée qui peut entraîner des risques plus élevés que l'investissement en valeurs mobilières.</p> <p>Les restrictions à observer en matière d'investissement sont décrites dans la Partie A du présent Prospectus au chapitre « Restrictions en matière d'Investissement ».</p> | |
| <p>Profil de l'investisseur</p> <p>* Les principales différences apparaissent en gras</p> | <p>Par ses caractéristiques, ce compartiment s'adresse aux épargnants se distinguant par une propension au risque, qui ont l'intention de diversifier leur portefeuille principalement sur les marchés d'actions asiatiques, afin de bénéficier, dans une perspective d'investissement à moyen-long terme, des bonnes opportunités de croissance des marchés financiers. La caractéristique principale commune est que ces émetteurs sont caractérisés par une croissance du chiffre d'affaire et/ou du bénéfice importante.</p> | <p>Par ses caractéristiques, ce compartiment s'adresse aux épargnants se distinguant par une propension au risque, qui ont l'intention de diversifier leur portefeuille principalement sur les marchés d'actions européennes et américaines, afin de bénéficier, dans une perspective d'investissement à moyen-long terme, des bonnes opportunités de croissance des marchés financiers. La caractéristique principale commune est que ces émetteurs sont caractérisés par un délaissement de la communauté financière. Ce délaissement provient en général 1) d'un ralentissement ou à une régression du chiffre d'affaire et/ou du bénéfice ou 2) de perspectives d'avenir controversées. Ces controverses engendrent des prix modérés mais aussi des profils de risque élevés.</p> |
| Classes d'actions | C, D et I. | C, D, E et I. |
| Procédure de souscription | <p>Les demandes de souscription reçues par L'Agent Teneur de Registre en J avant 15h00 (heure de Luxembourg) seront traitées, si elles sont acceptées, au prix de la VNI datée de J+1, calculée en J+1 sur base du schéma ci-dessous, augmentées des commissions, taxes, impôts et timbres éventuellement exigibles.</p> | <p>Les demandes de souscription reçues par L'Agent Teneur de Registre en J avant 15h00 (heure de Luxembourg) seront traitées, si elles sont acceptées, au prix de la VNI datée de J, calculée en J+1 sur base du schéma ci-dessous, augmentées des commissions, taxes, impôts et timbres éventuellement exigibles.</p> |
| Paiement du montant de la souscription | J (jours de réception de la demande de souscription par l'Agent Teneur de Registre avant 15h00, heure de Luxembourg) + 4. | J (jours de réception de la demande de souscription par l'Agent Teneur de Registre avant 15h00, heure de Luxembourg) + 3. |

| | | |
|---|--|--|
| Conversion et commission de conversion | Les demandes de conversion reçues par L'Agent Teneur de Registre en J avant 15h00 (heure de Luxembourg) seront traitées au prix de la VNI datée de J+1, calculée en J+1. | Les demandes de conversion reçues par L'Agent Teneur de Registre en J avant 15h00 (heure de Luxembourg) seront traitées au prix de la VNI datée de J, calculée en J+1. |
| Classes d'actions | | |
| C | ISIN : LU0216386259 | ISIN : LU0090697987 |
| | SRRI : 6 | SRRI : 6 |
| | Frais courants : 1.30% | Frais courants : 1.32% |
| D | ISIN : LU0216386333 | ISIN : LU0090698100 |
| | SRRI : 6 | SRRI : 6 |
| | Frais courants : 1.30% | Frais courants : 1.34% |

Les autres caractéristiques des Compartiments Absorbés et du Compartiment Absorbant sont identiques (sous-gestionnaire, fréquence de calcul de la VNI).

Les autres caractéristiques des classes d'actions correspondantes des Compartiments Absorbés et du Compartiment Absorbant sont identiques (politique de distribution de dividendes, commissions de gestion, performance, vente, rachat et conversion).

Au même titre que pour les actions des Compartiments Absorbés rachetées ou converties avant la Date de Fusion, la provision cumulée des commissions de performance dues à la Date de Fusion sera cristallisée et payable à Capitalatwork Foyer Group S.A. et à CapitalatWork S.A. agissant comme co-gestionnaire (ci-après les « **Co-Gestionnaires** ») de la SICAV au pro rata de la gestion effective effectuée par les co-gestionnaires.

4. Critères adoptés pour l'évaluation des actifs nets à la date de calcul du ratio d'échange

Les Valeurs Nettes d'Inventaire (« VNI ») des classes d'actions des Compartiments Absorbés datées du 14 mai 2020 et utilisées dans le cadre de la Fusion seront calculées le 15 mai 2020 pour les compartiments CapitalatWork Foyer Umbrella – European Equities et CapitalatWork Foyer Umbrella American Equities conformément aux critères déterminés à la section 8.1. du prospectus en vigueur de la SICAV et à l'article 22 des statuts de la SICAV.

Les VNI des classes d'actions des Compartiments Absorbés datées du 14 mai 2020 et utilisées dans le cadre de la Fusion seront calculées le 14 mai 2020 pour le compartiment CapitalatWork Foyer Umbrella – Asian Equities conformément aux critères déterminés à la section 8.1. du prospectus en vigueur de la SICAV et à l'article 22 des statuts de la SICAV.

Le calcul des VNI des classes d'actions du compartiment CapitalatWork Foyer Umbrella – Asian Equities sera suspendu à la Date de Fusion.

5. Méthode de calcul du ratio d'échange

Le ratio d'échange est calculé en divisant la VNI par action de chaque classe des Compartiments Absorbés par la VNI par action de chaque classe du Compartiment Absorbant équivalente. Le ratio d'échange entre les actions des Compartiments Absorbés et celles du Compartiment Absorbant sera calculé le 15 mai 2020 sur base de leurs VNI respectives datées du 14 mai 2020.

6. Actifs

Les portefeuilles des Compartiments Absorbés détiennent un titre dont la cotation est actuellement suspendue sur le marché asiatique et lequel est, par conséquent, valorisé à 0.

Les Co-Gestionnaires estiment que ladite suspension pourrait, potentiellement, être levée dans le futur, ce qui aura probablement pour conséquence une revalorisation du titre.

A la Date de Fusion, ledit titre fera partie du portefeuille du Compartiment Absorbant, sans que ceci n'ait d'impact ni sur la valeur des Compartiments Absorbés ni du Compartiment Absorbant.

7. Droit des actionnaires quant à la Fusion

La Fusion aura lieu sans que vous n'ayez besoin de ne prendre aucune action spécifique.

Cependant, les actionnaires qui ne souhaitent pas participer à la Fusion ont le droit de demander, à compter de la date du présent avis, le rachat de leurs actions ou de demander la conversion de leurs actions en d'autres actions d'un autre compartiment de la SICAV, sans autres frais (hors taxes éventuelles) que ceux destinés à couvrir les coûts de désinvestissement de leurs actions.

Afin de garantir le meilleur déroulement possible de la Fusion, aucun ordre de rachat ou de conversion ne sera accepté après le 8 mai 2020, à 15h, heure de Luxembourg.

Toute demande de rachat ou de conversion des actions des Compartiments Absorbés sera effectuée à la valeur nette d'inventaire (« **VNI** ») par action au jour de la transaction conformément aux dispositions du prospectus en vigueur de la SICAV, qui prendra en compte les coûts de désinvestissement de ces actions.

Les Compartiments Absorbés seront fermés aux souscriptions et aux conversions en actions des Compartiments Absorbés à compter du 8 mai 2020, 15h, heure de Luxembourg.

Le Compartiment Absorbant sera fermé aux souscriptions et aux conversions dans les actions du Compartiment Absorbant à compter du 12 mai 2020, 15h, heure de Luxembourg et ce jusqu'à la Date De Fusion, sauf si le Conseil en décide autrement.

Le Conseil d'Administration se réserve le droit de fermer immédiatement les Compartiments Absorbés si toutes ses actions en circulation sont rachetées avant la Date de Fusion.

Les actionnaires peuvent obtenir des informations complémentaires en s'adressant au siège social de la SICAV figurant en en-tête du présent avis ou au service financier belge CapitalatWork S.A., et peuvent notamment obtenir sur demande un exemplaire du rapport du réviseur d'entreprises agréé de la SICAV.

Le document d'information clé pour investisseur en relation avec le Compartiment Absorbant est annexé au présent avis ainsi que disponible au siège de la SICAV, au service financier belge CapitalatWork S.A. ou sur le site www.capitalatwork.com.

Il est recommandé aux actionnaires de consulter le document d'information clé pour l'investisseur contenant les caractéristiques essentielles du Compartiment Absorbant.

Le prospectus, les statuts, les derniers rapports périodiques en français ainsi que les documents d'information clé pour l'investisseur en français et en néerlandais, sont disponibles gratuitement auprès du siège social de la SICAV ainsi que du service financier belge CapitalatWork S.A., 153, avenue de la Couronne, B-1050 Bruxelles, Belgique.

La valeur nette d'inventaire est publiée dans www.fundinfo.com.

Les documents d'informations clés pour l'investisseur doivent être lus avant de prendre la décision d'investir.

Luxembourg, le 15 avril 2020.

Pour le Conseil d'Administration